

**Rapport du Conseil fédéral
faisant suite au Po. Müller-Hemmi (04.3643),
« Promotion du livre et de l'édition »**

Berne, le 28 juin 2006

**Rapport du Conseil fédéral
faisant suite au Po. Müller-Hemmi (04.3643), « Promotion du livre et de
l'édition »**

Objet du rapport

Le rapport qui suit est la réponse du Conseil fédéral au postulat 04.3643 Müller-Hemmi intitulé « Promotion du livre et de l'édition ».

Il s'appuie entre autres sur les considérations de l'OFC, de Pro-Helvetia et sur l'étude commanditée par l'OFC à l'Université de Zürich. Avec cette étude¹ – à disposition sur le site de l'OFC, nous disposons d'informations actualisées sur la branche du livre (compilation des données récentes et description des mesures de promotion du livre et de l'édition en Suisse, en France, en Suède, en Autriche et aux Pays-Bas).

L'actualisation des données et le panorama des mesures de promotion prises par les cantons et la Confédération permet au Conseil fédéral de donner une réponse aux questions posées par la postulante.

Question n° 1 : Comment l'industrie du livre et partant les maisons d'édition suisses ont évolué ces dernières années ?

Edition²

Le marché de l'édition en Suisse présente globalement une évolution satisfaisante entre 1996 et 2004. En effet, pendant cette période, le chiffre d'affaires global a augmenté de 983,6 millions à 1'059,1 millions de francs. Quant au chiffre d'affaires qui résulte de la production de livre, il a augmenté de 367,8 millions à 392,6 millions de francs.

En 2001, la densité du réseau des maisons d'édition s'élevait en Suisse allemande à une maison d'édition pour 15'065 habitants, en Suisse romande à une maison d'édition pour 11'864 habitants et en Suisse italienne à une maison d'édition pour 45'749 habitants.

Entre 2001 et 2005, le nombre absolu de maisons d'édition est passé de 499 maisons d'édition en à 448 en 2005. Le nombre de maisons d'édition a reculé de 15.1% en Suisse romande (là où la densité est plus forte) et de 8.9 % en Suisse allemande.

Fait réjouissant, le nombre de personnes employées par la branche est resté stable entre 2001 et 2005 (plus de 3300).

¹ Panorama du livre et de la littérature en Suisse, Université de Zurich, IPMZ, J. Trappel disponible sur le site de l'OFC www.bak.admin.ch

² Sont comptabilisées comme maisons d'édition et librairies les entreprises qui déclarent avoir comme activité principale l'édition respectivement la vente de livre. Le chiffre d'affaires est mesuré avec la statistique de la TVA. Ne sont pas compris dans le chiffre d'affaires, les ventes de livres par des sites internet situés hors de la Suisse (Amazon)

Librairies

Le chiffre d'affaires des librairies (chiffre d'affaires total et celui réalisé uniquement avec les livres sans internet à l'étranger) est relativement stable depuis 2001. Il a augmenté de 1996 (653 millions de francs) à 2000 (711 millions de francs) avant de connaître une brusque baisse entre 2000 et 2001. Les causes de cette baisse ne sont pas identifiées (hormis d'éventuels effets économiques tels que le krach boursier et l'attaque terroriste sur New York). Le chiffre d'affaires des librairies s'est stabilisé à partir de 2001 aux environs de 580 millions de francs par année.

Ce chiffre ne comprend pas les ventes réalisées par des sites internet domiciliés à l'étranger (par ex. Amazon) et nous ne disposons pas de données à ce sujet. Les librairies suisses estiment actuellement leurs ventes totales de livres par internet entre 5 % et 15 % du volume total de leurs ventes. De manière générale on constate que les consommateurs achètent de plus en plus en ligne.

En 2001, la densité du réseau de librairies (nombre de résidents dans la région linguistique divisé par le nombre de librairies) était le suivant : en Suisse allemande, une librairie pour 12'002 habitants ; en Suisse romande, une librairie pour 10'060 habitants et en Suisse italienne, une librairie pour 10'330 habitants.

Le nombre de librairies, est resté relativement stable entre 1991 et 2005, passant de 622 à 599 (-3,6 % soit - 0,24 % par an). A nouveau, l'on remarque que les disparitions ont lieu là où la densité est la plus élevée. En effet, la Suisse romande a vu le nombre de ses librairies baisser de 9,6 % durant cette période, la Suisse allemande de 3,2 %, et la Suisse italienne de 1,1 %.

Synthèse

En résumé, le chiffre d'affaires des maisons d'édition et des librairies fait avec les livres est plutôt stable entre 1996 et 2004 (1'021 millions de francs en 1996, 974 millions de francs en 2004). Il est bien évidemment, comme dans d'autres secteurs, influencé par la conjoncture économique.

Certes, un certain nombre de maisons d'édition et de librairies ont fermé, mais on remarque que la disparition de maisons d'édition et de librairies a eu essentiellement lieu là où la densité était la plus élevée ce qui met en évidence un ajustement structurel comparable aux autres secteurs économiques. Le secteur est donc relativement stable.

Question n° 2 : Pour quelles raisons de nombreuses maisons – et des plus renommées – s’en tirent aujourd’hui tout juste, ont dû fermer boutique ou ont été rachetées par des éditeurs étrangers ?

En se basant sur les données actuellement disponibles, il n’est pas possible de comparer combien de maisons d’édition ont fermé et combien ont été créées. Si l’on se réfère à la réponse précédente, on remarque que le chiffre d’affaires et la production de livres en Suisse reste stable depuis environ une décennie, ce qui veut dire que les éditeurs mettent sur le marché (en Suisse et à l’étranger) toujours le même nombre de livres.

Concernant le rachat de maisons d’édition suisses (et des librairies) par des éditeurs étrangers, il faut souligner que la branche elle-même n’a pas d’avis unanime. Bon nombre d’experts relèvent que la nationalité ne joue aucun rôle, l’important étant que les collaborateurs sur place connaissent les besoins des clients. Ceci est possible même si la maison mère est à l’étranger.

Question n° 3 : Quelles conséquences cela a sur la publication, la vente et la distribution - aussi à l’étranger - d’oeuvres (littérature, livres pour enfants et pour jeunes, ouvrages pratiques) d’auteurs suisses, en particulier sur les possibilités pour ces derniers de publier des oeuvres littéraires ?

Selon le recensement de la Bibliothèque nationale, le nombre de titres publiés par des éditeurs suisses a augmenté de 1,4 % entre 1980 et 1995. Depuis lors, il est resté stable et s’élève à plus de 11’000 titres. La catégorie « littérature » compte environ 2’000 titres publiés par année.

Cette catégorie contient notamment les livres pour l’enfance et la jeunesse, les études littéraires, les traductions de littérature étrangère.

Le niveau de la production de titres en Suisse est semblable à celui des pays de taille comparable (Autriche, Suède, Finlande).

Si l’on restreint le point de vue à la seule production d’ouvrages littéraires par des auteurs résidant en Suisse, la production de nouvelles œuvres littéraires par les membres de l’association des « Autrices et auteurs de Suisse » (AdS) est plutôt constante (environ 310 livres par an). Elle a connu deux années avec des valeurs extrêmes (413 livres en 2000, 224 livres en 2005).

Pour 2005, si l’on tient compte des œuvres des non-membres, la production s’élève, toujours selon l’AdS, à environ 300 livres (nouvelles œuvres littéraires produites par des auteurs résidant en Suisse).

Question n° 4 : En quoi la survie des maisons d'édition helvétiques est importante pour la création littéraire en Suisse et pour la vie culturelle du pays, en particulier en Suisse romande, en Suisse italienne et dans les régions de langue romanche ?

Le Conseil fédéral est conscient de l'apport culturel majeur des éditeurs à la vie culturelle suisse. La littérature de Suisse, les littératures régionales, l'édition scientifique, internationalement renommées, donnent une image vivante de la culture suisse.

La décision d'un éditeur de publier un manuscrit joue un rôle central dans la vie d'un livre, quel que soit le genre de livre : romans, littérature scientifique, littérature pour l'enfance et la jeunesse, manuels, etc. Le nombre de titres publiés par des éditeurs suisses est constant depuis une décennie, il semble donc que les efforts non négligeables consentis par les éditeurs pour assurer et renforcer la présence de la Suisse dans le marché hautement concurrentiel du livre portent leurs fruits.

Question n° 5 : Quels enseignements nous faut-il tirer du système d'aide à la création littéraire de Pro Helvetia, en particulier des récompenses accordées par cette fondation aux maisons d'édition du pays, système dont on sait qu'il dispose d'un budget très maigre et qu'il est menacé dans son existence même ?

De 1999 à 2004, Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros ont octroyé des aides à l'édition à différents petits éditeurs suisses indépendants de toutes les régions linguistiques (sauf de Suisse romanche, où il n'y a pas d'éditeurs professionnels).

Ces petits éditeurs manquent surtout de moyens de distribution et de publicité. Les aides à l'édition étaient donc destinées essentiellement à ces activités, afin que les livres publiés soient mieux connus à l'étranger. L'encouragement avait également pour but d'honorer le travail créateur continu d'éditeurs et éditrices dont l'engagement enrichit la vie culturelle suisse. La condition pour l'obtention d'une aide était l'engagement en faveur de la littérature et de la poésie suisse, ainsi que des traductions.

Ce faisant, Pro Helvetia n'a jamais visé de promotion systématique ou automatique à grande échelle. Les aides à l'édition ont été conçues d'emblée comme un coup de pouce financier et une aide à l'autonomie. Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros étaient conscients qu'en tant qu'institutions culturelles, elles n'avaient pas les moyens de se substituer à la promotion officielle des exportations de livres – inexistante en Suisse, ni de soutenir l'implantation des maisons d'édition sur le marché. Il était aussi évident qu'en vertu du partage des tâches, elles se limiteraient à soutenir les éditeurs littéraires et que leurs choix devraient répondre aux critères de leurs experts.

Bilan

Les éditeurs soutenus ont grandement apprécié les aides à l'édition et en ont certainement profité. Dans leurs rapports réguliers, ils attestent que les fonds ont été engagés conformément aux directives et montrent les effets des mesures: la distribution à l'étranger s'est améliorée, le travail auprès des journaux s'est renforcé, les visites individuelles aux foires se sont multipliées, toutes les maisons d'édition ont désormais leur site Internet.

Si le système des aides à l'édition a été loué par les éditeurs et les professionnels, qui le qualifient d'exemplaire et de novateur, il n'en pas moins suscité des convoitises.

Pro Helvetia est en train d'examiner les possibilités de soutenir des projets ciblés à différents niveaux, ce qui devrait permettre aux maisons d'édition de réaliser des projets culturels.

<p>Question n° 6 : Lesquelles des méthodes de soutien appliquées par d'autres pays pourraient nous servir d'exemples pour mettre sur pied un nouveau système de promotion du livre et de l'édition ?</p>

Si l'on considère les modèles autrichien, néerlandais et suédois de promotion du livre, on remarque d'emblée que l'éventail des mesures développées est relativement similaire (subsidés de traduction, encouragement des auteurs, soutien à l'édition, bourses et prix...) à celui développé en Suisse. De même pour le montant global des aides allouées au niveau national, la fourchette s'établit entre 6,2 millions de francs pour les Pays-Bas à 16,4 pour la Suède, selon les données à disposition. En comparaison, le montant des aides publiques allouées en Suisse s'élève à 11,3 millions de francs par année. S'y ajoutent les mesures d'aide indirecte à savoir la TVA à taux réduit appliquée aux livres. Cette mesure existe aussi en Suède.

L'étude commanditée par l'OFC ne tire pas de conclusion directe des systèmes de promotion des autres pays examinés. Le tableau 1 de l'annexe résume les mesures prises par les autres pays y compris la Suisse. On peut relever que la Suisse a comme la Suède un système de TVA à taux réduit.

L'étude propose plusieurs mesures en vue de stimuler la lecture de livres, d'augmenter l'attrait du livre suisse. Elles sont décrites au point suivant.

Question n° 7 : Comment, en se fondant sur des dispositions de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, la Confédération pourrait, soutenue par les cantons et les communes, arrêter des mesures propres à assurer durablement la promotion du livre et de l'édition ?

Pour répondre à cette question, un bref rappel des activités que la Confédération déploie dans le domaine de la promotion du livre et de la lecture s'impose.

La Confédération a développé quatre types de mesures qui soutiennent les acteurs de la chaîne du livre. Il s'agit de la promotion du livre, de la promotion de la lecture et de la littérature, de l'aide aux bibliothèques ainsi que de l'aide indirecte (taux de TVA réduit pour le livre).

En ce qui concerne la promotion du livre, Pro Helvetia offre des bourses d'écriture littéraire, des bourses pour les traducteurs, des contributions à l'impression, aux traductions en langues nationales et étrangères, aux tournées de lecture à l'étranger et distribue des livres à l'étranger. En collaboration avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture soutient la présence d'éditeurs suisses aux foires de livres à l'étranger. L'OFC soutient également l'Association des autrices et auteurs de Suisse. Outre Pro Helvetia et l'OFC, le Fonds national suisse soutient aussi la production de publication scientifiques grâce à des fonds provenant de la Confédération.

Dans le cadre de la promotion de la lecture et de la littérature, l'Office fédéral de la culture s'engage à mettre la lecture et l'accès aux savoirs au centre des pratiques culturelles. Pour ce faire, l'OFC soutient quatre organisations nationales qui promeuvent le goût de la lecture auprès des enfants et des jeunes. L'OFC soutient également l'Association Lire et écrire qui offre des cours de lecture et d'écriture pour les adultes en difficulté dans ces domaines.

Les cantons ont également développé un large panel de mesures (aide à l'impression, bourses d'écriture, concours littéraires, prix) pour 3,8 millions de francs (voir tableaux 2 et 3 en annexe).

En 2004, les sommes allouées par les trois principaux bailleurs de fonds fédéraux (Pro Helvetia, OFC et Fonds national) ainsi que les cantons en faveur de la chaîne du livre s'élevaient à 11,3 millions de francs (dont 7,5 millions de la Confédération) auxquelles s'ajoutent les quelques 40 à 50 millions d'aide indirecte correspondant au taux de TVA réduit appliqué aux livres.

L'action des fondations privées en matière de promotion des livres n'est pas connue et ne peut malheureusement pas être chiffrées actuellement.

Aide aux bibliothèques : Depuis 1921, la Confédération soutient Bibliomedia – fondation pour les bibliothèques publiques. Par ses activités, Bibliomedia concourt à garantir un réseau de bibliothèques attractives dans toutes les régions de Suisse. La Bibliothèque nationale a dépensé, en 2004, 20,6 millions de francs pour collecter, inventorier, conserver et mettre à disposition l'ensemble de la production littéraire et informationnelle publiée en Suisse, les ouvrages anciens

ou modernes ayant trait à la Suisse et à ses habitants parus à l'étranger ainsi que les oeuvres et traductions en toutes langues d'auteurs nationaux.

L'essentiel de l'aide en faveur des bibliothèques est porté par les cantons et les communes qui soutiennent un réseau dense de bibliothèques universitaires et publiques. En effet, cantons et communes offrent à leurs habitants des bibliothèques communales et municipales, des bibliothèques de quartier et les bibliothèques scolaires et universitaires.

L'étude commanditée par l'OFC à l'Université de Zürich (IPMZ) propose de stimuler la lecture de livres et d'augmenter l'attrait du livre suisse, en particulier pour les personnes qui lisent peu. Elle relève qu'une bonne partie des formes de soutien existantes correspondent dans l'ensemble aux objectifs susmentionnés. Néanmoins, selon les auteurs de l'étude, les conditions cadre de l'industrie du livre ayant évolué ces dernières années, il convient d'examiner une réaffectation des moyens existants vers des instruments de promotion servant à stimuler davantage la lecture de livres donc à rapprocher l'offre et la demande. Il s'agit :

- d'augmenter la visibilité du livre pour le grand public,
- de soutenir les mesures de commercialisation des livres,
- d'accroître le potentiel de contact de la population avec les livres,
- d'assurer le professionnalisme tout au long de la chaîne de production de valeur ajoutée.

Les instruments de promotion prévus dans cette étude sont la mise sur pied d'actions concertées pour ancrer le livre dans le quotidien (par ex. manifestations, lectures, ateliers de littérature, collaboration avec les journaux, la télévision, la radio, salons, expositions, etc.).

Ainsi, l'étude préconise la mise en place de mesures de commercialisation des livres à caractère culturel. Les maisons d'éditions, les librairies ainsi que des manifestations littéraires pourraient bénéficier de ces mesures d'aide au marketing.

Le DFI étudiera la possibilité de prendre de telles mesures dans le cadre de l'élaboration de la loi sur l'encouragement de la culture et des disponibilités financières actuelles.

Annexes

Tableau 1 : Aides à l'édition et aux livres en France, aux Pays-Bas, en Autriche, en Suède et en Suisse, état 2004

Tableau 2 : Promotion cantonale de la littérature, critères d'attribution par canton

Tableau 3 : Promotion de la littérature au plan cantonal, sommes globales pour 2004

Source : Panorama du livre et de la littérature en Suisse, Université de Zurich, IPMZ

Tableau 1 : Aides à l'édition et aux livres en France, aux Pays-Bas, en Autriche, en Suède et en Suisse, état 2004

	Intervenants	Instruments	Genres	Millions CHF	TVA générale	TVA sur les livres
France	Auteurs, éditeurs, librairies, bibliothèques	Retraite complémentaire pour autrices et auteurs, subsides de traduction, aides à l'exportation, crédits pour les éditeurs et libraires		66,7	19,6 %	5,5 %
Pays-Bas	Auteurs à partir du second ouvrage	Subsides de traduction, encouragement direct des auteurs; marketing international lors de salons du livre	Littérature	6,2		
			Lectures dans les écoles et bibliothèques		19 %	6 %
		Production, honoraires pour les auteurs	Revue littéraire publiant des critiques			
			Œuvres journalistiques			
Autriche		Soutien à des projets, resp. subsides d'impression		14,6		
	Editeurs	Soutien à l'édition et à la traduction, marketing	Littérature, essai, livres pour enfants et jeunesse, philosophie, histoire contemporaine et des civilisations, arts plastiques, musique, architecture, design		20 %	10 %
Suède	Autrices et auteurs (littérature)	Prix et bourses				
	Editeurs de littérature pour livres déjà parus	Subsides littéraires	Chaque livre de grande qualité (littérature, œuvres pour enfants et jeunesse)	16,4		
		Achat par les 290 bibliothèques communales	Livres pour la jeunesse			
		Prix Astrid-Lindgren			25 %	6 %
	Ensemble de la population		Encouragement la lecture			
			Production de livres bon marché par une fondation ad hoc			
Suisse	Editeurs, autrices et auteurs, institutions	Subsides d'impression, pour manifestations, aides à la création, achat de publications, prix, bourses, etc.	Tous thèmes et styles : littérature, livres pour enfants, sujets régionaux, sciences, livres non-fiction et techniques entre autres	11,3	7,6 %	2,4%

Tableau 2 : Promotion cantonale de la littérature, critères d'attribution par canton

Canton	Institution	Qui est soutenu?	Qu'est-ce qui est soutenu?	Comment on soutient?
AG	Aargauer Ideentopf	Jeunes jusqu'à 25 ans, domicilié et/ou grandi en Argovie, ou le projet a lieu en Argovie, aussi projets à l'échelon communal	Projets originaux, créatifs, organisés par des jeunes pour des jeunes. Contenu libre	Contributions de lancement, de production; ex. : mise en place d'une maison d'édition pour jeunes, publication d'un recueil de poèmes
	Aargauer Kuratorium	Domicile: originaire du canton d'Argovie ou habitant depuis deux ans le canton. Lieu où se déroule projet: en Argovie ou à l'extérieur du canton, si le projet est d'une grande importance pour le canton ou toute la Suisse, et si la jeunesse argovienne peut en profiter	Poésie ou prose inédites, le contenu ne doit pas avoir un rapport avec le canton	Contribution à la création artistique. Une aide aux frais d'impression est accordée aux auteurs, mais les fonds sont versés intégralement aux maisons d'édition; honoraires pour lectures publiques aux auteurs ayant reçu dans les 5 dernières années une aide à l'impression ou une bourse d'écriture; séjours dans des ateliers
	Departement Bildung, Kultur und Sport	Ouvert à tous		Aide à l'impression, contribution pour lectures publiques dans les écoles
	Fonds de loterie argovien	L'artiste ou le contenu du projet doivent avoir un rapport avec l'Argovie	Traduction, catalogues, mallettes multimédias	Lectures publiques, institutions pour la littérature événements littéraires, contributions à l'impression
AR	Fonds de loterie	Ouvert à tous. Les récipiendaires sont souvent alémaniques, mais aussi étrangers Ateliers pour la jeunesse (17-25 ans)	Pas de critères limitatifs	Lectures publiques, débats, cercle de lecture, ateliers d'écriture pour jeunes avec un prix (3 mois avec un auteur professionnel), ateliers d'écriture pour adultes, «Junges Müllerhaus» forum pour adolescents
	Fondation culturelle des Rhodes extérieures	Contributions liées à des projets de tout ordre, si les projets ou les artistes ont un rapport avec le canton ou avec la région proche	Projets limités dans le temps et clairement définis ; seulement sur demande ; contributions aux frais d'impression et lectures publiques	En fonction du projet
AI	Kulturamt	Avoir moins de 40 ans, domicilié dans le canton ou rapport particulier avec le canton, le projet ne doit pas être réalisé dans le canton	Libre	Subsides littéraires (bourse d'écriture) et de soutien, contribution aux frais d'impression

BL	Bâle-Campagne & Bâle-Ville ensemble	L'auteur ou le contenu doit avoir un rapport avec le canton	Libre, traductions, premières œuvres etc. Publications sur le patrimoine ou scientifiques	Contribution aux frais d'impression (10% littérature, 90% publications scientifiques et sur le patrimoine)
	Fonds de loterie Bâle-Campagne	Auteurs germanophones ou allophones domiciliés depuis 2 ans au moins à Bâle. Maisons d'édition cantonales ou d'autres cantons qui publient des œuvres d'auteurs domiciliés dans le canton	Souvent premières œuvres. Traduction et réédition possibles, seulement si rapport étroit avec le canton. Soutien à la littérature au sens strict: pas de productions scientifiques ou journalistiques. Ev. pièces radiophoniques ou théâtre	Soutien aux auteurs Contribution à la production Contributions aux frais d'impression
BS	Modèle de soutien à la littérature : BS/BL ensemble	Projets provenant du canton à la rigueur de toute la Suisse, mais que si d'autres cantons soutiennent aussi. Le projet doit être intéressant pour la ville	Libre, tout est ouvert: par ex. aussi chroniques associatives. Lié à un projet, de ce fait grosses différences d'une année à l'autre	Contributions aux frais d'impression, festival littéraire
BE	Fonds de loterie			Contributions à des projets, lectures publiques, aides à l'impression, divers
	Office de la Culture	Habiter et travailler dans le canton ou y avoir vécu longtemps. Etre intégré dans la scène culturelle locale	Premiers tirages, traductions, ne doivent pas forcément être de premières œuvres	Pas de budget fixe, toujours sur requête: contribution pour projets, lectures publiques, aide à l'impression, ateliers, prix littéraires
FR	Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport	Etre domicilié dans le canton ou avoir un rapport particulier avec le canton, participation financière de tiers	Romans, récits, nouvelles, recueil de poèmes, livrets d'opéra, pièces de théâtre, scénarios de film; les textes doivent être rédigés en français ou en hochdeutsch	Subsides de soutien, ateliers (parfois littérature, souvent pas)
GE	Etat de Genève, DIP Service des affaires culturelles	Etre genevois ou travailler à Genève. Projets présenté par un nouvel auteur ou auteur confirmé (= trois publications, et avoir plus de 35 ans)	Un projet d'écriture en français - roman, nouvelle, poésie, théâtre, essai	Ateliers, contributions aux frais d'impression, subsides de soutien
	Archives d'Etat		Manuscrits inédits prêts à l'impression. Pas de traduction. Le contenu doit avoir un rapport avec le canton de Genève	Contributions aux frais d'impression
GL	Loterie inter-cantonale, loterie à numéros, Fondation Hans Streiff	Artiste, institution ou projet ayant un rapport avec le canton de Glaris	Premiers tirages, littérature au sens large: belles-lettres, contes, ouvrages scientifiques, etc.	Bourses d'écriture, contributions aux frais d'impression, prix culturels, seulement sur requête
GR	Kulturförderung du canton des Grisons	Il doit y avoir un rapport avec le canton des Grisons. Domicile, origine ou attachement personnel	Projets bien définis; participation financière de tiers; premier tirage ou seconde édition remaniée, traductions	Contributions aux frais d'impression, prix, bourses d'écriture

JU	Office de la culture	Etre francophone: être originaire du canton ou y travailler, ou auteurs de la partie francophone du canton de Berne	Premières œuvres ou œuvres plus tardives, premier tirage (second tirage qu'en cas exceptionnel); traductions: sujet jurassien si possible en rapport avec l'histoire jurassienne	Contributions aux frais d'impression, soutien aux maisons d'édition, prix, ateliers, subsides de soutien
	Société jurassienne d'émulation			
LU	Bildungs- und Kulturdepartement	Etre domicilié dans le canton de Lucerne ou projet en relation directe avec le canton		
NE	Canton de Neuchâtel, Dép. de l'éducation, de la culture et des sports	Etre francophone, neuchâtelois ou suisse voire étranger habitant le canton depuis plus de 5 ans et y exerçant une activité	Poésie, romans, essais, critique littéraire	Subsides de soutien, contributions aux frais d'impression, prix, qui n'est momentanément plus attribué
NW	Canton de Nidwald, Amt für Kultur			Contributions aux frais d'impression, subsides en faveur du rayonnement de la littérature; soutien aux auteurs uniquement en collaboration avec les autres cantons de Suisse centrale (concours bisannuel "Zentralschweizer Literaturförderung")
OW	Canton d'Obwald, Fachstelle für Kulturförderung	Auteurs obwaldiens ou ayant un rapport avec Obwald	Lien thématique avec Obwald	Un concours littéraire est mis sur pied (avec les autres cantons de Suisse centrale)
SH	Canton SH, Erziehungsdep., Kulturförderung		Projets de livre; recueils de poèmes, catalogue d'œuvres d'art	Contributions aux frais d'impression
SZ	Kulturkommission canton de Schwyz		Poésie, biographies; recueil de poème; suppléments dans le «Kulturmagazin»; circuit de lectures en Suisse centrale, subside à l'achat d'un fonds d'une maison d'édition disparue (Benziger AG)	Subsides de production et achat de livres; subsides de soutien; contributions à la commémoration de jubilés; concours littéraire des cantons de Suisse centrale
SO	Canton de Soleure, kantonales Kuratorium für Kulturförderung	Artistes ou auteurs domicilié dans le canton de Soleure ou ayant un lien privilégié avec le canton; projets d'institutions ayant leur siège dans le canton; projet ayant un rapport étroit avec le canton		Prix artistiques (entre autres pour la littérature, en 2005: 10'000 CHF);
SG	Amt für Kultur, fonds de loterie	Etre originaire de St.Gall	Prose, poésie	Encouragement aux auteurs, soutien aux mélanges commémoratifs, à l'édition d'œuvres, aux cahiers de jubilé ainsi que bibliothèques et lectures publiques

TI	Cantone Ticino, Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport	Maisons d'édition tessinoises, auteurs tessinois, ayant un rapport avec le canton du Tessin		Encouragement aux auteurs, subsides à des revues littéraires spécialisées, acquisitions de publications
TG	Kulturamt Thurgau, fondation culturelle	Il doit y avoir un rapport avec le canton de Thurgovie ou une maison d'édition thurgovienne	tout	Frais d'impression, bourses d'écriture, manifestations
UR	Canton d'Uri, Amt für Kultur	Etre domicilié depuis 3 ans en Suisse centrale; ou avoir été domicilié au moins 15 ans en Suisse centrale auparavant; ou l'œuvre a un lien extrêmement étroit avec l'espace culturel de Suisse centrale	5'000 – 10'000 CHF pour le soutien à la relève	
VD	Etat de Vaud Service des affaires culturelles	Vaudois et non vaudois	Publications, journaux, journées du livre, semaines de la littérature	Bourses d'écriture et contributions aux frais d'impression
VS	Conseil de la culture du canton du Valais	Professionnels et amateurs; il doit y avoir un lien thématique, géographique ou personnel avec le canton que l'on peut prouver; être simplement originaire du Valais ne suffit pas	Manifestations et projets de littérature moderne en priorité; manifestations et projets qui représentent un enrichissement de la création culturelle	Contributions uniques; octroyées comme montant fixe ou garantie de déficit ; bourses d'écriture pour la réalisation de projets littéraires (nouvelle création ou traduction); contributions aux frais d'impression d'œuvres littéraires; acquisition de livres; subsides à des journées littéraires ou de séries de lectures publiques; contributions à des lectures publiques par les auteurs
ZG	Direktion für Bildung und Kultur du canton de Zoug	Etre domicilié depuis 3 ans en Suisse centrale; ou avoir été domicilié au moins 15 ans en Suisse centrale auparavant; ou l'œuvre a un lien extrêmement étroit avec l'espace culturel de Suisse centrale	5'000 – 10'000 CHF pour le soutien à la relève	Uniquement contributions aux frais d'impression
ZH	Direktion der Justiz und des Inneren, Fachstelle Kultur	Il faut avoir été domicilié deux ans dans le canton de Zurich		Prix, bourses d'écriture, et bourses de résidence à Berlin, distinctions honorifiques, distinction pour l'ensemble de l'œuvre

Tableau 3 : Promotion de la littérature au plan cantonal, sommes globales pour 2004

Canton	Institution accordant des aides	2004
AG Argovie	aargauerideentopf	500
	Aargauer Kuratorium	250'000
	Kanton Aargau, Departement Bildung, Kultur und Sport	n.i.
	Lotteriefonds Aargau	191'593
AR Appenzell Rhodes-extérieures	Lotteriefonds	env.
	Ausserrhodische Kulturstiftung	n.i.
	kantonale Kulturförderung	n.i.
AI Appenzell	Kulturamt Kanton Appenzell Innerrhoden	50'000
BL Basel-	Basel-Landschaft: Stadt und Land gemeinsam	160'000
BS Basel-Stadt	Lotteriefond Baselstadt, Literaturfördermodell BS/BL	297'000
BE Bern	Lotteriefonds	110'200
	Kanton, Amt für Kultur	318'496
FR Fribourg	Canton	66'500
GE Genève	Etat de Genève	76'000
	Archives d'Etat	50'000
GL Glaris	Interkantonale Landeslotterie, Zahlenlotto, Hans	40'000
GR Grisons	Kulturförderung Kanton Graubünden	311'000
JU Jura	Société jurassienne d'émulation	60'000
LU Lucerne	Bildungs- und Kulturdepartement	45'000
NE Neuchâtel	Canton	73'369
NW Nidwald	Canton	8'500
OW Obwald	Canton	28'800
SH Schaffhouse	Canton	9'500
SZ Schwyz	Kulturkommission Kanton Schwyz	8'000
SO Soleure	Canton	102'000
SG St. Gall	Canton	251'000
TI Tessin	Repubblica e Cantone Ticino	615'869
TG Thurgau	Canton	52'000
	Kulturstiftung	51'200
UR Uri	Zentralschweizer Literaturförderung	6'000
	Kunst- und Kulturstiftung, Kantonale Kulturförderung	10'000
VD Vaud	Etat de Vaud	65'500
VS Valais	Conseil de la culture du canton du Valais	150'154
ZG Zoug	Canton (chiffres 2003)	41'000
ZH Zurich	Canton	270'000
CH Toute la Suisse		3'789'182